

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le cinq juillet deux mille dix-sept à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf juin deux mille dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nadine PONTREAU, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et avaient donné procuration :

MM. Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Marc GUYON, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Karine IRR.

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service commande publique

DÉLIBÉRATION N°2017_062 DU 05/07/2017

OBJET : Marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins de la Ville de Saint-Jean-de-Monts – Signature des marchés de services

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25-I 1°, 67 et 68 ;

VU le budget primitif ;

VU la mission d'étude et de conseil en assurances confiée à la Société PROTECTAS, dont les bureaux sont situés 1. rue du Château au Grand Fougeray (35), en janvier 2017 ;

VU l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 24 mars 2017 ;

VU le rapport d'analyse des offres remis par la Société PROTECTAS ;

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 19 juin 2017 ;

Rapporteur : Jean-Yves GABORIT, adjoint au Maire

EXPOSÉ

La Commune de Saint-Jean-de-Monts a engagé une nouvelle procédure de consultation portant sur la souscription de contrats d'assurance, les marchés actuellement en cours arrivant à échéance au 31 décembre 2017.

Une mission d'étude et de conseil en assurances a été confiée préalablement à la Société PROTECTAS (35 – Le Grand Fougeray).

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis pour publication au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics le 24 mars 2017 pour la réalisation des prestations, réparties en 4 lots et attribuées par marchés séparés.

La consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

À l'issue de la procédure, 5 candidats ont remis une proposition dans les délais, dont 4 par voie dématérialisée. Les candidatures, au vu de leur conformité, ont été admises.

L'analyse des offres a été confiée à la Société PROTECTAS, au regard des critères suivants : Nature et étendue des garanties - Qualité des clauses contractuelles (coefficient 5) / Tarification (coefficient 3) / Modalités et procédure de gestion des dossiers (coefficient 2).

Lors de sa réunion du 19 juin 2017, la Commission d'appel d'offres a décidé de retenir, sur rapport d'analyse, les prestataires ci-après pour les montants suivants :

DESIGNATION DU LOT	TITULAIRE	MONTANT ANNUEL TTC
lot n°1 "Dommages aux biens et risques annexes"	SMACL ASSURANCES 79 - Niort	17 575.22 €
lot n°2 "Responsabilité et risques annexes"	Cabinet PNAS (mandataire, 75 – Paris) / Compagnie AREAS Dommages	9 822.84 €
lot n°3 "Flotte automobile et risques annexes"	SMACL ASSURANCES 79 - Niort	19 870.39 €
lot n°4 "Protection juridique des agents et des élus"	Cabinet SARRE & MOSELLE (mandataire, 57 - Sarrebourg) / Compagnie CFDP Assurances	354.78 €
	TOTAL	47 623.23 €
	TOTAL SUR LA PÉRIODE	238 116.15 €

L'assemblée délibérante est invitée à autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de services avec les candidats retenus par la Commission d'appel d'offres, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de services avec les candidats retenus par la Commission d'appel d'offres et désignés ci-avant, pour un montant total forfaitaire de 238 116.15 € sur la totalité de la période ;
- **DIT** que les dépenses seront financées par les crédits inscrits à la section correspondante au Budget principal.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le six juillet deux mille dix-sept.

Le Maire



André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PREFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.